



CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

La séance est ouverte à 18 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur LE MAIRE. - Bonjour à tous et merci d'être venus. Bien, Mesdames et Messieurs, nous allons commencer le Conseil municipal, si l'on veut bien s'asseoir. Nous ouvrons la séance par l'appel des Adjointes et Conseillers municipaux, Madame Nadia ALI.

Madame Nadia ALI salue l'Assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD (*jusqu'à 19 heures 25*) – Bernard GOUDILIERE – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER.

Étaient absents et représentés, Mesdames et Messieurs :

Fadela AOUMMEUR	par	Anne-Marie CHAYOT
Géraldine BUTI	par	Bernard GOUDILIERE
Maryse RODDE	par	Christiane LEYDER
Fernande REYNAUD	par	Daniel HIGLI (<i>à partir de 19 heures 25</i>)
Serge CIZABUIROZ	par	Christian PEYRO
Margarita ACKE MELO	par	Monique TRINQUET
Zacharia HALIDI	par	Olivier JULIEN

Étaient absents non représentés, Madame et Messieurs :

Viviane ROYER

Romain TONUSSI

Michel ROYER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur LE MAIRE.- Puisque nous avons largement le *quorum*, nous pouvons valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR - Conseil municipal du 20 novembre 2024

A) Ratification du procès-verbal du 19 septembre 2024

B) Information au Conseil municipal :

- 1) **N°201-2024** Démission de Monsieur Thierry QUERE conseiller municipal - Installation de son successeur

C) Délibérations :

VILLE A VIVRE

- 2) **N°202-2024** Modification de la délibération n°29-2020 du 10 juin 2020 - Remplacement d'un représentant au sein de la Commission irrigation
- 3) **N°203-2024** Modification de la délibération n°38-2020 du 10 juin 2020 - Remplacement d'un représentant au sein du SI.AN.POU.
- 4) **N°204-2024** Modification des délibérations n°14-2023 du 8 février 2023 et n°117-2024 du 29 mai 2024 - Remplacement d'un représentant au sein des Conseils d'administration des jardins familiaux de la Plaine de Couvent et des autres associations de jardins familiaux
- 5) **N°205-2024** Modification de la délibération n°212-2020 du 16 décembre 2020 - Remplacement de la représentation de la commune de Miramas au sein du comité de gestion du Plan de Massif de Sulauze
- 6) **N°206-2024** Modification de la délibération n°45-2020 du 10 juin 2020 - Remplacement d'un correspondant de la commune de Miramas auprès de l'association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône

- 7) **N°207-2024** Rapport annuel retraçant les activités de la métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2023

PÔLE RESSOURCES

- 8) **N°208-2024** Recrutement d'un agent pour assurer une activité de conseil et d'expertise en matière de protection des espaces naturels sensibles et de prévention des risques incendie
- 9) **N°209-2024** Accroissement Temporaire d'Activité – Création d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif pour occuper des fonctions de gestionnaire du temps
- 10) **N°210-2024** Modification de la délibération n°247-2021 du 15 décembre 2021 relative au règlement intérieur des congés - Mairie et CCAS de Miramas
- 11) **N°211-2024** Modification de la délibération n°142-2018 du 5 juillet 2018 relative au règlement des astreintes techniques de la ville de Miramas
- 12) **N°212-2024** Adhésion à la convention de participation prévoyance 2025-2030 du CDG 13
- 13) **N°213-2024** Abrogation de la délibération n°136-2024 du 24 juin 2024 relative à la mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de l'association Football Club Miramas
- 14) **N°214-2024** Approbation de la convention type de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de l'association USM - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
- 15) **N°215-2024** Adoption d'une charte ayant pour objet de préserver la confidentialité des informations de la commune de Miramas et d'assurer la protection des données à caractère personnel, dans le respect de la réglementation en vigueur
- 16) **N°216-2024** Approbation de la dissolution et de la liquidation amiable de la SPL AREA - Convocation de l'assemblée extraordinaire
- 17) **N°217-2024** Remise gracieuse des loyers 2023 de la Maison de santé pluriprofessionnelle au bénéfice de la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
- 18) **N°218-2024** Accord pour remboursement de la subvention versée par la Région dans le cadre du projet LIFE-IP Smart Waste PACA dénommé LIFE16 IPE FR005
- 19) **N°219-2024** Approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences
- 20) **N°220-2024** Approbation de la convention de dette récupérable relative aux équipements transférés au 1er janvier 2024 entre la commune de Miramas et de la Métropole Aix-Marseille-Provence

VILLE D'AVENIR

- 21) **N°221-2024** Financement d'assistance-conseil pour la préparation budgétaire 2024 et 2025 du syndicat intercommunal à vocation unique « Territoire Nourricier Saint-Chamas / Miramas »
- 22) **N°222-2024** Versement d'une avance remboursable au SIVU Territoire Nourricier Saint-Chamas/Miramas
- 23) **N°223-2024** Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners » dans la commune de Miramas au titre de l'année scolaire 2024-2025 pour la période de septembre à décembre 2024
- 24) **N°224-2024** Approbation de la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la Cité éducative de Miramas – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer
- 25) **N°225-2024** Versement d'un acompte sur la subvention 2025 à l'association Nuits Médis - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens
- 26) **N°226-2024** Attribution d'une subvention à l'association Miramas Boxing Académie pour l'organisation de mini-séjour sur la période des vacances d'hiver 2024
- 27) **N°227-2024** Levée d'option d'achat de transfert de propriété de modulaires piscine des Molières entre la commune de Miramas et la SA Cougnaud Services
- 28) **N°228-2024** Approbation de la convention cadre de reversement de subvention dans le cadre du projet de coopération décentralisée avec le Comté d'Elgeyo-Marakwet 2024-2025 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

TRANSITION ECOLOGIQUE

- 29) **N°229-2024** Convention de partenariat entre la commune de Miramas et le lycée des Alpilles - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

VILLE DURABLE

- 30) **N°230-2024** Cession à titre onéreux de la parcelle cadastrée section BO n°92 d'une contenance de 413 m² sise impasse Claude Monet – Les Barrièles Sud
- 31) **N°231-2024** Abrogation de la délibération n°144-2024 du 24 juin 2024 - Approbation du protocole partenarial foncier modifié entre la métropole Aix-Marseille-Provence, les villes de Miramas et Istres, et SNCF Immobilier dans le cadre du projet urbain et paysager du site stratégique de la gare de Miramas dénommé « Cœur de Ville » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

- 32) N°232-2024** Attribution d'une subvention à l'association Initiative Ouest Provence – Dispositif « In'Cube » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
- 33) N°233-2024** Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité Méditerranée - « Service civique » – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
- 34) N°234-2024** Attribution d'une subvention à la Maison de l'Adolescent 13 Nord - « Accueillir et accompagner les jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
- 35) N°235-2024** Autorisation donnée à la SEM Ouest Provence Habitat de prendre des participations dans une société civile immobilière
- 36) N°236-2024** Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du financement d'une mission d'assistance de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur et de froid
- 37) N°237-2024** Demande d'un fonds de concours métropolitain au titre des années 2025, 2026 et 2027 pour le financement de plusieurs équipements

REGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Informations au Conseil municipal :

- 38) N°238-2024** Bilan des actions réalisées depuis l'ouverture de la Régie municipale d'action sociale
- 39) N°239-2024** Fonctionnement de GEDEON concernant la Régie municipale d'action sociale
- 40) N°240-2024** Création d'un acronyme et d'un visuel de la Régie municipale d'action sociale

Délibérations :

- 41) N°241-2024** Organisation des festivités de fin d'année par la Régie municipale d'action sociale
- 42) N°242-2024** Dotation aux agents non pourvus de vêtements de travail d'un chéquier Mirashop pour un montant de 55 €
- 43) N°243-2024** Modalités de mise en œuvre d'une tombola à l'occasion des vœux aux agents en janvier 2025
- 44) N°244-2024** Rapport concernant l'offre de voyages, le calendrier, les modalités et la participation de la régie municipale d'action sociale
- 45) N°245-2024** Aide de la régie municipale d'action sociale envers les agents lors des locations de séjours en résidence de vacances, campings et village club
- 46) N°246-2024** Modification du règlement intérieur de la régie municipale d'action sociale

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Monsieur LE MAIRE.- Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal du 19 septembre 2024.

Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie et merci surtout à Madame qui, comme d'habitude, nous fait un travail tout à fait remarquable.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

B/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL :

1) DÉMISSION DE MONSIEUR THIERRY QUERE CONSEILLER MUNICIPAL - INSTALLATION DE SON SUCESSEUR

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur LE MAIRE.- Suite au départ de Monsieur Thierry QUERE de son poste de proviseur du lycée Fontlongue qui a été appelé à des responsabilités sur l'Île-de-France nous est parvenue sa lettre de démission. Le suivant de la liste a accepté et a été validé par la Préfecture.

Il s'agit de Monsieur Zacharia HALIDI qui sera représentant de notre liste majoritaire au Conseil municipal.

Concernant la question n° 2, Madame Laëtitia DEFFOBIS... Oui. Pardon, j'ai oublié le secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE.- Est-ce que tout le monde accepte Madame Laëtitia DEFFOBIS ? Merci.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Laëtitia DEFFOBIS est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

C/ DÉLIBÉRATIONS

VILLE À VIVRE

2) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 29-2020 DU 10 JUIN 2020 - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION IRRIGATION

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Suite à la première délibération, il va y avoir un certain nombre de changements. Je vous passe les détails de l'ensemble de la liste des personnes qui étaient d'ores et déjà identifiées.

Monsieur LE MAIRE.- Je me retourne vers l'opposition, la seule qui est présente. Est-ce que vous souhaitez un vote à bulletin secret ou est-ce que vous acceptez que l'on vote à main levée ? Il y a plusieurs votes.

Il y a un vote global et on l'a pris dans l'ordre. On vote la délibération, il n'y a pas de vote uninominal.

Monsieur Gérard GÉRON.- Est-ce qu'il n'y a pas de match de foot ?

Monsieur LE MAIRE.- Non, je ne sais pas, je ne suis pas football. S'il y avait le match de rugby comme la semaine dernière, j'irais beaucoup plus vite.

Bon, on vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jérémie PARDIES a rejoint la séance à 18 heures 05.

3) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 38-2020 DU 10 JUIN 2020 - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU SI.AN.POU.

Rapporteur: Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- La majorité continue de remplacer Monsieur Thierry QUERE selon les dispositions qui étaient les nôtres. Nous vous proposons la candidature de Monsieur Zacharia, dit « Zach ». Y a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Est-ce bien la règle, de remplacer dans les différents corps ?

Monsieur LE MAIRE.- On est bien obligé, Monsieur Thierry QUERE ayant démissionné. Là, par contre, le vote est uninominal. Vous pouvez proposer un candidat. Mais là,

en l'occurrence, nous, on remplace Monsieur Thierry QUERE dans les délégations qui étaient les siennes par « Zach ».

Monsieur Gérard GÉRON.- S'il s'agissait d'un élu d'opposition, est-ce qu'on aurait le même fonctionnement ?

Monsieur LE MAIRE.- Alors non, il y aurait un vote. Il y a un vote, là. Sur celui-là, ce n'est pas automatique. Ce n'est pas comme la liste qu'on a vue tout à l'heure. Là, il s'agit d'un vote uninominal. Il s'agit de faire voter un candidat pour remplacer Monsieur Thierry QUERE au sein du SI.AN.POU. Donc, on propose la candidature de Monsieur Zacharia HALIDI. Voilà.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Très bien. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. A l'unanimité, et merci à l'opposition.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 14-2023 DU 8 FÉVRIER 2023 ET N°117-2024 DU 29 MAI 2024 - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PLAINE DE COUVENT ET DES AUTRES ASSOCIATIONS DE JARDINS FAMILIAUX

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Nous proposons la candidature de Monsieur Zacharia HALIDI, sur les jardins familiaux. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci à tous.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**5) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°212-2020 DU 16 DÉCEMBRE 2020 -
REMPACEMENT DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE MIRAMAS AU SEIN DU
COMITÉ DE GESTION DU PLAN DE MASSIF DE SULAUZE**

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Nous proposons Monsieur Zacharia HALIDI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- J'aurais pu commencer par dire que j'excusais Monsieur Zacharia HALIDI qui, comme il n'avait pas encore la réception officielle du courrier de la Préfecture, ne savait pas qu'il y avait un Conseil municipal ce soir. Il avait des obligations professionnelles. Il ne pouvait pas être avec nous. Il sera avec nous pour tous les autres Conseils.

6) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 45-2020 DU 10 JUIN 2020 - REMPLACEMENT D'UN CORRESPONDANT DE LA COMMUNE DE MIRAMAS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur: Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- On propose la candidature cette fois-ci de Monsieur Bernard GOUDILIÈRE.

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Bernard GOUDILIÈRE est responsable du pacte de transition et par conséquent pourra travailler y compris avec l'association des Villes Forestières.

N'y a-t-il pas d'autres candidatures ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) RAPPORT ANNUEL RETRAÇANT LES ACTIVITÉS DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Rapporteur: Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur LE MAIRE.- Il s'agit d'un rapport que vous avez eu et que vous avez lu avec grande attention, entre le match de rugby et le match de foot. Il est très complet. Ce que je peux vous dire de l'esprit de l'ensemble de ce rapport, ce sont deux choses.

La première, il est de bon ton de critiquer un peu cette Métropole dans sa mise en place. Elle est jeune. Elle date de 2015. Cette grosse machine s'est mise en route et vous avez

un rapport d'activité extrêmement complet sur l'ensemble des actions de 2023. Vous avez à la fois la question évidemment qui nous intéresse beaucoup sur les infrastructures et notamment les mobilités – sur lesquelles le budget est largement conséquent – et qui nous permettent d'avoir, au-delà des tramways qu'il peut y avoir dans des villes comme Aix-en-Provence ou Marseille, le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) de Miramas notamment, mais aussi la gare de triage et sa rénovation. Vous avez l'ensemble des autres dossiers - notamment environnementaux -, sur les règles, sur le développement économique des territoires, sur les filières, notamment dans le domaine de l'agriculture, sur la question de développement économique autour du cinéma ; là, on est plutôt sur le côté de Martigues. Vous avez aussi tout un tas d'activités différentes liées aux compétences de la Métropole.

La deuxième, la Métropole nous garantit des attributions de compensation. Elle a mis en place, ce qui était obligatoire, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui est là pour travailler sur l'équité territoriale et sur les fractures qui peuvent exister dans notre territoire, sur des communes dont la population est plus pauvre que les autres. Elle a été mise en place dès l'année dernière, nous l'avons d'ailleurs abordée l'an dernier à ce même Conseil. Nous aurons, dans les semaines qui viennent, un débat d'orientations budgétaires qui nous permettra aussi de pouvoir bénéficier toujours des attributions de compensation et de la DSC.

Nous avons aussi un certain nombre de réussites sur l'ensemble des projets que vous avez pu voir. Évidemment, il y a encore beaucoup à faire, mais je trouve que le rapport qui a été donné – qui est le rapport des services – est quand même relativement important. Vous y avez trouvé des éléments – notamment sur la transition, le sport, la culture, les équipements –, sur lesquels vous avez l'ensemble des travaux et des actions qui ont été menés sur les 92 communes de la Métropole.

Bon, il y a encore évidemment des choses à améliorer. Ce sont toujours elles qu'on regarde quand on est élu local. Mais globalement, on peut dire qu'elle se déploie, en sachant qu'il nous reste quand même des choses à travailler. Nous continuons de travailler sur les mobilités, et notamment sur tout ce qui est le report modal et le fret ferroviaire. En effet, vous savez que la Métropole a voté, il y a maintenant plus de deux ans – on me reprend si je me trompe, Daniel –, la mise en place d'un service public fret ferroviaire sur la Métropole. À l'époque, on avait trouvé cela même très surprenant, mais nous y avons travaillé. Il s'agit d'un travail important parce que, dans les conditions actuelles de la fin liée aux directives européennes du fret ferroviaire - et notamment de la société SNCF -, il est probable que si nous pouvons développer ce service, en tout cas Monsieur Daniel HIGLI et moi-même nous le faisons à chaque réunion... Alors ce sera sur les derniers kilomètres. Il ne s'agit pas de grandes autoroutes ferroviaires. Il s'agit de tout ce

qu'il y a à l'intérieur de la Métropole et d'essayer de faire reporter sur le fret ferroviaire tout ce qui est fait par camion. Donc, le port, la CCIMP (Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence), la Métropole, la Région, les Communes, nous travaillons « d'arrache-pied », avec la RTM qui est l'outil de mobilité de la Métropole, pour essayer de trouver des solutions d'amélioration et de développer le report modal qui est pour l'instant très en difficulté et qui nécessite de notre part une attention particulière.

Je rappelle à tous d'ailleurs que dans le cadre de la rénovation de la gare de triage, la ville de Miramas participe financièrement et que sur les 25 millions d'euros, la Région, la Métropole, la Ville, Réseau Ferré de France, et l'État participent à la rénovation.

D'ailleurs à ce propos, certains m'ont posé des questions en rentrant. Ce n'est pas dans le rapport, mais je vous le dis : il y a une grosse rénovation qui est faite actuellement sur les faisceaux de la gare de triage. Ils se sont aperçus qu'il y avait des défauts de qualité. Donc, il y a énormément de travaux qui sont engagés et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes attentifs à l'évolution et au financement de la mobilité sur la Métropole.

Sur le reste, vous avez tout vu : les espaces publics, etc.

Il s'agit d'un gros dossier – je vous conseille de lire – qui vous permettra de mieux comprendre les stratégies globales en termes d'aménagement puisque la Métropole a l'aménagement.

Voilà sur ce rapport qui est très complet.

Y a-t-il des questions ? Alors, nous n'avons pas besoin de le passer au vote. Non, on ne le vote pas, il s'agit d'un rapport annuel. Je vous remercie.

Il est pris acte du rapport.

PÔLE RESSOURCES

8) RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ASSURER UNE ACTIVITÉ DE CONSEIL ET D'EXPERTISE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DE PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SANCHE

Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- On en profite, Jean-Luc, pour remercier le CCFF (Comité Communal Feux et Forêts) du travail fait, notamment cet été. Ils sont maintenant très nombreux, et ils ont reçu le quatrième véhicule. Cela leur permet de développer encore plus la présence dans nos espaces naturels.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR OCCUPER DES FONCTIONS DE GESTIONNAIRE DU TEMPS

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Est-ce qu'il s'agit d'un départ en retraite ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Non, il s'agit d'une mutation de l'agent qui s'occupait de la gestion du temps. Donc, on recrute quelqu'un d'autre.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Y a-t-il des questions ? Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Oui, j'aurais juste aimé savoir ce que voulait dire « gestionnaire du temps ».

Monsieur LE MAIRE.- Il s'agit de la gestion du temps de travail.

Monsieur Laurent LAMBOT, DRH.- Il s'agit de la personne qui s'occupe des badgeuses.

Monsieur LE MAIRE.- Il s'occupe du temps de travail, des badgeuses, du calcul pour chaque agent, etc. Vous savez, il y a eu un grand Ministère du temps libre. Là, il ne s'agit

pas du temps libre, mais du temps du travail. On pourrait l'inventer d'ailleurs, mais bon, on n'en est pas là aujourd'hui.

Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°247-2021 DU 15 DÉCEMBRE 2021 RELATIVE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CONGÉS - MAIRIE ET CCAS DE MIRAMAS

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°142-2018 DU 5 JUILLET 2018 RELATIVE AU RÈGLEMENT DES ASTREINTES TECHNIQUES DE LA VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- N'y a-t-il pas de question particulière ? Non.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12) ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE 2025-2030 DU CDG 13

Rapporteur: Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Je vous passe toutes les délibérations qui sont en annexe.

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup, Madame. N'y a-t-il pas de commentaire ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13) ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°136-2024 DU 24 JUIN 2024 RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB MIRAMAS

Rapporteur : Monsieur Eric MARCHESI

Monsieur Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Bien. Merci beaucoup. Oui, Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Oui. Je comprends bien que l'agent ait souhaité arrêter. Néanmoins, il me semble que s'il y avait eu cette mise à disposition, c'est parce que l'association en avait besoin. J'imagine que, bientôt, nous allons avoir une nouvelle délibération.

Monsieur LE MAIRE.- Cet évènement est tout chaud d'hier.

Je vous laisse faire, Monsieur.

Monsieur Eric MARCHESI.- Déjà, il y en a une qui suit, que je vais lire, et qui concerne le même agent, une mise à disposition aussi. Concernant celle que vous évoquez, effectivement, comme dit Monsieur Le Maire, nous en avons parlé hier soir, avec vous, avec le Président de l'association et les personnes concernées. Nous étudions une éventuelle future mise à disposition. Mais aujourd'hui, les choses ne sont pas tranchées, puisque l'agent doit se décider lui-même de cette mise à disposition.

Monsieur LE MAIRE.- Par un nouvel agent.

Monsieur Eric MARCHESI.- Oui, parce que là, l'agent qui a cessé est le même que celui que l'on va aborder dans la délibération suivante. En tout cas, il change de club. Il s'agit d'une mutation, on va dire. Ceci dit, le Football Club, vous avez entièrement raison, nous avait demandé une aide. On l'avait accordée. On est toujours d'accord pour l'accorder. Après, il faut qu'on regarde dans quelles conditions, et s'il y a un agent volontaire pour aller faire cette mise à disposition. Ce à quoi, aujourd'hui, on ne pourra pas vous répondre de manière certaine, puisque nous n'avons pas la réponse. De ce fait, je ne sais pas.

Monsieur LE MAIRE.- Mais on a eu la demande. Donc, la personne étudie cette demande, et elle nous donnera dans quelques jours, ou quelques mois, ou quelques semaines, sa réponse.

Sur ce retour, je propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**14) APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL
À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION USM - AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Rapporteur: Monsieur Eric MARCHESI

Monsieur Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Eric MARCHESI.- La convention est jointe à la délibération.

Monsieur LE MAIRE.- Merci, Monsieur MARCHESI.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**15) ADOPTION D'UNE CHARTE AYANT POUR OBJET DE PRÉSERVER LA
CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET D'ASSURER
LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, DANS LE RESPECT DE LA
RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR**

Rapporteur: Monsieur Christophe CAILLAULT

Monsieur Christophe CAILLAULT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Christophe CAILLAULT.- Cette charte a fait l'objet d'un travail entre la direction des services informatiques et les services juridiques. Elle s'applique à l'ensemble des prestataires, une cinquantaine par an, qui accèdent au système informatique de la commune de Miramas et aux informations qui s'y trouvent enregistrées.

Monsieur Christophe CAILLAULT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Christophe CAILLAULT.- Dans la convention qui est jointe, il est question de l'engagement de confidentialité, l'engagement sur le respect des règles RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) et enfin, les procédures de retour des documents à la fin des prestations qui visent à les restituer ou les supprimer.

Monsieur Christophe CAILLAULT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Il n'y a pas d'incidence financière, il s'agit de protéger les données. Qui a besoin d'intervenir ? On peut voter.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vcus »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Christian PEYRO.

Ne prendront pas part au vote : moi-même, Monsieur Christian PEYRO et Monsieur Gérald GUILLEMONT.

16) APPROBATION DE LA DISSOLUTION ET DE LA LIQUIDATION AMIABLE DE LA SPL AREA - CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Bien, il s'agit de la suite logique du dossier qu'on a passé moult fois ici. Une seule chose : Monsieur Christian PEYRO, Monsieur Gérald GUILLEMONT et moi-même, nous ne participons pas au vote, parce qu'on regarde s'il n'y a pas une petite soule à la fin qui peut revenir sur la Commune. Bon, on est en milliers d'euros, mais il n'y a pas de petit profit en ce moment.

Je cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON pour faire le vote, s'il n'y a pas de question.

Monsieur LE MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

Très bien. Nous procédons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Messieurs Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Christian PEYRO et par procuration Serge CIZABUIROZ

VOTE

POUR : 28

(26 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE rejoint la séance et reprend la Présidence du Conseil.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, merci beaucoup. La question n° 17, Monsieur Gérald GUILLEMONT.

Tu la fais parce que j'excuse Fernande qui a un petit, petit problème de voix. Elle est un peu « crevette ». Gérald, à toi.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Bonsoir à tous.

17) REMISE GRACIEUSE DES LOYERS 2023 DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES

Rapporteur: Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il s'agit de la Maison de santé qui est au sud de Miramas, en face de Carrefour Market.

Monsieur Gérald GUILLEMONT reprend la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Il s'agissait de la mise en place, alors évidemment, ils ne pouvaient pas rentrer dedans, par conséquent, on n'allait pas leur faire payer un loyer.

Alors, y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Oui, est-ce que vous pourriez nous éclairer sur les multiples défaillances techniques et les désordres qui ont suivi ?

Monsieur LE MAIRE.- Alors, dans le cadre des travaux, les entreprises n'avaient pas réalisé totalement – je regarde Monsieur Lionel MOYNET – les travaux tels qu'ils devaient être faits avant que les médecins ne rentrent.

Monsieur Lionel MOYNET (Directeur du pôle Santé Sport).- Oui, on a eu des défaillances d'entreprises liées à leur liquidation.

Monsieur LE MAIRE.- Cela a pris trois mois, quelques mois de retard.

Monsieur Lionel MOYNET.- Et quelques désagréments.

Monsieur LE MAIRE.- Aujourd'hui, quand on passé des marchés, de plus en plus d'entreprises répondent et quand le chantier arrive, on apprend qu'elles ont déposé le bilan. Alors, à ce moment-là, on est obligé de relancer, ce qui fait le retard. Par conséquent, le centre n'a pas pu s'installer en temps et en heure. Cela s'est passé de juin à décembre, n'est-ce pas ? Très bien.

S'il n'y a pas d'autres questions... Oui, Monsieur Errol FERRER.

Monsieur Errol FERRER.- Je n'ai pas bien compris. Alors, la livraison devait être en juin, est-ce bien cela ?

Monsieur LE MAIRE.- En juin.

Monsieur Errol FERRER.- Et elle a été faite en décembre, n'est-ce pas ?

Madame Gaëlle GUEGUEN, Directrice de cabinet.- Non, en septembre, mais il y avait encore des travaux jusqu'en décembre.

Monsieur Lionel MOYNET.- On avait des problèmes de portes, des problèmes de fermetures, ce qui empêchait le fonctionnement.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, voilà. Et surtout, on n'a pas rendu la copie propre.

Madame Gaëlle GUEGUEN.- Elle a fonctionné de manière dégradée.

Monsieur Errol FERRER.- Est-ce que la Maison de santé a fonctionné pendant cette période ?

Monsieur LE MAIRE.- Oui elle a ouvert, mais en mode dégradé, cela veut dire qu'on n'avait pas la totalité de l'accès qui était prévu pour les médecins, les infirmières, je ne sais plus quel autre professionnel de santé. Forcément, on s'est retrouvé avec un locataire qui n'avait pas la totalité des moyens de pouvoir développer son activité. Il est donc de coutume, qu'à partir du moment où l'on avait un mode dégradé qui était lié à nos propres travaux et pas aux travaux du locataire - on l'a déjà fait d'ailleurs sur du commercial -, que l'on propose la remise gracieuse de cette période.

Monsieur Errol FERRER.- Je ne discute pas sur la remise gracieuse du loyer. Ce que je veux dire, c'est qu'en tant que propriétaire, s'il y avait des dysfonctionnements, est-ce que la Commune s'est retournée contre le constructeur ?

Monsieur LE MAIRE.- Oui, oui. Quand une entreprise nous met dans des difficultés, on se retourne. Et dans les marchés qui existent pour la Ville, il y a des clauses – je ne sais pas comment on appelle ces clauses – « de réserve », enfin les fameuses réserves auxquelles on fait appel, à l'entreprise. Maintenant, Monsieur Errol FERRER, quand une entreprise a déposé le bilan, avant nous, il y a l'URSSAF, il y a tout un tas de gens, les impôts. Et puis après, il ne reste plus rien.

Nous, on fait ce qu'on doit faire pour essayer de récupérer ce qu'on doit récupérer comme argent, mais il y a des fois, eh bien, il n'y a plus personne. On se retrouve donc avec « le bec dans l'eau ».

Monsieur Lionel MOYNET.- On a ce qu'on appelle « une garantie de parfait achèvement de travaux » qui dure un an. Nous, on est en mesure effectivement de rappeler

l'entreprise, si elle existe, ou non. Et après, il y a la garantie décennale. Effectivement, au cours de l'année, il a fallu rappeler plusieurs fois les entreprises.

Monsieur LE MAIRE.- Voilà, cela peut nous arriver. Bien, on peut passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

18) ACCORD POUR REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION VERSÉE PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DU PROJET LIFE-IP SMART WASTE PACA DÉNOMMÉ LIFE16 IPE FR005

Rapporteur : Monsieur Bernard GOUDILIERE

Monsieur Bernard GOUDILIERE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

19) APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT PORTANT ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA MÉTROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DES TRANSFERTS ET RESTITUTIONS DE COMPÉTENCES

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- La CLECT est la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il s'agit d'approuver les rapports qui ont été présentés à la CLECT dans l'année 2024 et qui intéressent la Commune. Vous avez en pièce jointe quatre rapports.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Je vais vous dire un mot sur chacun d'entre eux.

Il y a d'abord le premier, l'évaluation des charges transférées afférentes à la restitution du centre équestre du Mas de Combe à Miramas. Vous savez que la Commune a fait le choix de demander le transfert descendant de la Métropole vers la Commune de la régie équestre qui était devenue une régie métropolitaine. Ce document acte le fait que la Commune va reprendre la possession et la gestion de cet équipement, et vous avez toutes les sommes qui sont en fonctionnement et en investissement qui vont être restituées à la Commune avec les modalités de calcul. Ainsi, au total, la Commune va, chaque année, voir l'attribution de compensation augmenter de 556 691 euros. Ce chiffre figure en page 4 et résume ce transfert descendant d'une compétence – la compétence équestre – de la Métropole vers la Commune.

Le deuxième rapport, c'est la révision de l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence voirie et l'espace public dédiée à tout mode de déplacement urbain d'intérêt métropolitain. Cela concerne les communes d'Aix-en-Provence, Grans et Istres. Et pour Miramas, en fait, il y a juste une somme de 137 000 euros qui correspond à des investissements. Vous savez que, là, on a fait un transfert montant. La Commune a accepté la demande de la Métropole de transférer l'entretien de la voirie, les travaux de voirie, la propreté de la voirie, l'éclairage public à la Métropole.

Ensuite, l'évaluation définitive des charges transférées afférentes à la restitution à la commune d'Aix-en-Provence des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communal ». Celui-ci, s'il vous intéresse, vous le lisez. Enfin, cela fait des sommes, parce que là, vous avez compris, il y a l'Arena. Il y en a pour 8 millions d'euros quand même. On le passe en Conseil parce qu'il concerne, effectivement, les finances de la Métropole.

Et le dernier, c'est la révision de l'évaluation des charges transférées afférentes à la restitution à la commune d'Istres et du CEC (Centre éducatif et culturel) des Heures Claires. Vous avez le détail des évaluations qui ont été « CLECTées », comme on dit aujourd'hui.

En gros, à chaque fois, il y avait une soixantaine de représentants des Communes et tous les rapports présentés par la CLECT ont fait l'objet de discussions détaillées, approfondies, je dirais presque – pas pour la régie équestre, mais pour nous –, facture par facture. On est remonté trois ans en arrière pour évaluer notamment les transferts en matière des investissements. Au bout du compte, le document qui est présenté ici est un document qui fait consensus entre les techniciens, les élus de la Commune et les techniciens de la CLECT. Pour l'ensemble des rapports qui sont présentés là, tous les rapports ont été votés en CLECT, à l'hémicycle Pharo, à l'unanimité.

Monsieur LE MAIRE.- Et vus par la Chambre.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Non, pas ceux-là.

Monsieur LE MAIRE.- Il me semblait d'accord.

On peut passer au vote s'il n'y a pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Ah, pardon ! Qui parle ?

Monsieur Christian PEYRO.- Moi. Est-ce que je peux dire un mot sur le centre équestre ?

Monsieur LE MAIRE.- Oui, bien sûr, Monsieur PEYRO.

Monsieur Christian PEYRO.- Je voudrais rappeler quelques éléments, quelques points importants, parce qu'il va devenir municipal à partir du 1^{er} janvier 2025.

Il s'agit d'un EPIC (Établissement public, industriel et commercial).

Il a été créé le 15 avril 2002, sur 4 hectares. Nous avons une grande carrière, une petite carrière, et un pré de compétition. Nous avons le label École française d'Équitation, le label Sport-études, le label Equi-Handi et le Bien-être animal.

Nous disposons en 2024, de 292 licences, pour une centaine de chevaux, 30 propriétaires et 70 équidés du club. Il s'agit quand même d'une bonne installation.

Ensuite, les personnes qui travaillent pour le centre d'équestre sont : une directrice, une assistante de direction, un responsable pédagogique, deux moniteurs, deux palefreniers, deux agents d'entretien.

La régie équestre accueille des cavaliers de tous les niveaux, à partir du moment où ils ont 4 ans, pour du loisir ou des compétitions. Les disciplines enseignées sont le saut d'obstacle et le *poney game*. La régie accueille aussi la section sportive du campus de Fontlongue. Elle accueille également, dans le cadre de la Cité éducative des classes ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire), dix élèves du groupe Paul Cézanne, Jules Ferry et Chantegrive ; le centre aéré de Fos-sur-Mer sur toutes les vacances scolaires, depuis de nombreuses années ; et également les vacances sportives de Miramas.

Voilà ce qu'il fallait préciser un peu sur le centre équestre de la Ville.

Monsieur LE MAIRE.- Tout le monde est convaincu que vous aimez ce centre, avec tous les travaux que vous avez faits avec la Métropole ces dernières années.

20) APPROBATION DE LA CONVENTION DE DETTE RÉCUPÉRABLE RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS TRANSFÉRÉS AU 1^{ER} JANVIER 2024 ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- On continue. On est toujours sur la question relative au transfert du centre équestre, puisque le transfert de ce centre équestre entraîne par conséquent des transferts de ressources pour les charges de fonctionnement. Il y a aussi des transferts de dettes, puisqu'il restait une dette qui figure dans la délibération qui est là, qui est d'un montant de 79 000 euros, me souffle-t-on.

Cette dette, pour 44 %, est une dette qui est issue du financement par un emprunt. Il faut, à cette occasion, transférer aussi la part d'emprunt que la Métropole remboursait pour payer cette dette. Ceci est l'objet de cette délibération n° 20.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, y a-t-il des questions ? Pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VILLE D'AVENIR

21) FINANCEMENT D'ASSISTANCE-CONSEIL POUR LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2024 ET 2025 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE « TERRITOIRE NOURRICIER SAINT-CHAMAS/MIRAMAS »

Rapporteur: Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

Monsieur LE MAIRE.- Je ne participe pas au vote.

Madame Anne-Marie GACHON.- Il se déporte.

Monsieur LE MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

Madame Anne-Marie GACHON.- Il n'y a pas de question ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE reprend la présidence de la séance à l'issue du vote.

Monsieur LE MAIRE.- Je peux reprendre maintenant. J'excuse Géraldine. Tout à l'heure, je ne l'ai pas fait. Madame Géraldine BUTI nous représente au Congrès des Maires de France, avec l'activité que vous connaissez en ce moment. Et en plus, elle nous représente dans une conférence qui a été demandée par l'AMF (Association des Maires de France) sur la mise en place de notre unité de production culinaire et du projet que l'on présente. Elle est de ce fait à Paris.

Monsieur Bernard GOUDILIERE.- Elle arrive à Aix-en-Provence dans une heure.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord, elle est dans le train.

22) VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU SIVU TERRITOIRE NOURRICIER SAINT-CHAMAS/MIRAMAS

Rapporteur: Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE reprend la présidence de la séance à l'issue du vote.

23) APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF « PETITS-DÉJEUNERS » DANS LA COMMUNE DE MIRAMAS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Monique TRINQUET.- Ce dispositif est mis en place par la Commune depuis de nombreuses années.

Madame Monique TRINQUET reprend la lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

24) APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Madame Monique TRINQUET.- Il s'agit d'une excellente nouvelle pour nos écoles, celle d'avoir encore trois ans le budget Cité éducative. On a vu de magnifiques projets qui ont été présentés tout au long de l'année.

Monsieur LE MAIRE.- Ouf ! On est passé juste ! Normalement, les services de l'État nous disent que ce sera bon pour les trois prochaines années.

Je ne sais pas, Madame Monique TRINQUET, ce qui sera fait dans les trois prochaines années, mais en tout cas, nous avons la labélisation, ce qui nous permet de pouvoir mettre en place tous les dispositifs avec les enseignants et les parents d'élèves.

Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

25) VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2025 À L'ASSOCIATION NUITS MÉTIS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Madame Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD.- Alors, il s'agit du versement de l'acompte de 50 000 euros qu'on verse chaque année à cette période, et qui viendra après en déduction de la dotation annuelle des subventions des *Nuits Métis*, pour organiser le festival, pour mettre en place aussi les programmations *Instants Métis* en cours d'année. Il s'agit toujours d'à peu près la même chose.

Monsieur LE MAIRE.- Ce n'est pas la même chose pas en termes de programmes.

Madame Paulette ARNAUD.- Non, pas en termes de programmes.

Monsieur LE MAIRE.- C'est la même chose en termes de technique financière.

Madame Paulette ARNAUD.- C'est la délibération que l'on passe pour arrêter les cachets.

Monsieur LE MAIRE.- Les cachets des artistes. Très bien. Merci, Madame.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**26) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MIRAMAS BOXING ACADEMY
POUR L'ORGANISATION DE MINI-SÉJOUR SUR LA PÉRIODE DES VACANCES
D'HIVER 2024**

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture du rapport.

Madame Martine ARFI.- Dans le cadre de cette subvention, les jeunes vont devoir faire une action sur le développement durable et entre autres sur le nettoyage de leur quartier, surtout sur le quartier de La Maille, sur la Carraire. Ce projet les sensibilise à la nécessité de préserver les lieux publics partagés dans leur quartier. Et il va permettre aussi de travailler avec les services de la Ville et de la Métropole. Ce projet est une bonne chose. Ils vont pouvoir voir comment cela se passe.

Il a été arrêté 4 000 euros, soit 200 euros par jeune et une participation, évidemment, des familles des enfants.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. Y a-t-il des questions ?
Monsieur Gérard GERON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Bon, écoutez, tout cela est bien gentil. Cela fait plusieurs fois, quand même.

Alors, d'abord, s'agissant des associations sportives : elles ont deux temps pour présenter une subvention. La première, c'est la subvention ordinaire, avant un délai. Et puis, la deuxième en fonction de leurs résultats pour des subventions exceptionnelles, des titres de qualification des championnats d'hiver. C'est comme cela pour toutes les associations, et

notamment les associations sportives. Concernant cette association, cela fait plusieurs fois qu'elle sollicite des subventions de la Commune, et toujours en dehors de ces cadres-là.

La dernière subvention pour laquelle le Conseil a été sollicité, il s'agissait d'avoir des activités qui auraient été contraires à celles des autres clubs. Pourquoi pas ? D'ailleurs, il s'agissait d'un investissement, pour justement travailler dans le milieu urbain, c'est-à-dire des activités de pied d'immeuble. Pourquoi pas ? Cela peut avoir tout son sens.

Premier élément : cette association, comment se fait-il qu'elle soit toujours hors du temps pour solliciter des subventions ?

Deuxième point : il est dit dans la délibération que, parce qu'il n'y a pas de proposition de séjour de vacances d'hiver de la part de la Commune, cette association souhaite en proposer. C'est aussi un argument, mais alors il faut que la Commune l'entende. C'est-à-dire que s'il s'agit d'un besoin pour les jeunes de notre commune, alors il faut peut-être l'envisager dans le cadre de notre politique générale.

Troisième point : il n'est pas question pour nous de nous opposer au fait qu'on verse une subvention à cette association. Mais toutes les associations qui demandent des subventions présentent un dossier à la Collectivité, notamment à l'élu concerné, qui en rend compte et qui donne, d'abord dans la délibération, un certain nombre de précisions. Et puis si on a besoin d'en avoir plus, on pose les questions et puis vous nous apportez des réponses. Or nous avons un peu le sentiment que ce dossier est un dossier de principe. D'ailleurs, Martine – je ne te mets pas en cause, ce n'est pas toi l'association –, tu nous dis que cela va coûter 4 000 euros de demande de subvention. Pour un jeune, tu me dis 200 euros. Et il y aura une participation des familles. Chaque fois qu'on a eu des subventions comme cela, par exemple quand ce sont des scolaires, on a eu des dossiers où l'on nous disait que les familles vont apporter « tant », très précisément. Quand il s'agit d'un club, le club nous dit : « *Nous, déjà, on participe pour tant, et les familles donneront tant pour aller à tel ou tel endroit* ».

Et là, on ne sait pas, on n'a rien. Alors, il nous faut des précisions. Un, tu as situé géographiquement – ce qui est une bonne chose –, d'où venaient les 20 jeunes. Moi, je suis pour qu'ils puissent bénéficier de cela, et notamment de ce qu'on peut appeler « un projet d'ouverture sur le milieu hors urbain ». Mais, qui fait le recrutement de ces jeunes ? Comment se fait-il ? Sur quels critères ? Pour l'instant, on n'a pas d'élément dans la délibération.

Le lieu, où est-il ? En principe, quand les classes – je prends l'exemple des classes – s'en vont, on sait où elles vont aller. Parce que, quand même, c'est bientôt, ce n'est pas dans 6 mois, là. Je suppose que le lieu a déjà été réservé de longue date, parce qu'il se pourrait bien qu'il n'y ait plus rien de libre pour la période donnée. Quel lieu ?

Quelle est véritablement la nature du projet ? Pour atteindre les objectifs fixés, quelle stratégie y aura-t-il ? On ne sait pas.

Combien de jours cela va durer ? On ne sait pas.

Participation des familles : tu nous as donné les éléments. En principe, les gens sollicitent, en plus de la Commune, le Département, organisent des ventes des collectes et autres. Et de tout cela, nous n'avons pas.

C'est-à-dire que, finalement, quel est le budget prévisionnel ? Nous, on est d'accord pour verser une subvention à cette association, malgré tout un tas de réserves de principe que nous avons, ou de contextes. Mais enfin, on ne peut pas délibérer sur 4 000 euros, si vous ne nous donnez pas ce soir, le projet de cette association. Ce ne serait pas digne de le faire.

Et je ne mets pas en cause le principe.

Monsieur LE MAIRE.- Je vais un peu répondre, parce qu'il y a des façons de présenter les choses.

D'abord, juste une toute petite erreur d'analyse. Nous ne sommes pas dans une subvention « sport ». Nous ne sommes pas dans une subvention « sport ». Nous sommes dans une subvention de la politique de la Ville. Dans l'ensemble des tableaux que vous avez, il y a des clubs sportifs qui participent aussi aux demandes de subventions de la politique de la Ville, à toute la période de la vie du contrat de politique de la Ville. De ce fait, ils ne sont pas « hors temps ». Ils sont dans un cadre qui s'appelle « la politique de la Ville », qui consiste à faire de l'insertion, à travailler sur les fractures sociales, à essayer de travailler avec un certain nombre de jeunes.

D'ailleurs, vous faites la réponse à votre question. On a passé une délibération – en retard, d'ailleurs – la dernière fois, pour travailler sur les pieds d'immeubles. Comment sont-ils recrutés, en pieds d'immeubles ? Ils sont recrutés par le travail qu'ils font en pied d'immeuble. On aura forcément la liste des gens qui pourront y aller, parce que tout le monde ne peut pas y aller, pour des tas de raisons. En l'occurrence, nous, on a un budget sur lequel, dans le cadre de la politique de la Ville, vous avez trois entrées : la première : l'ensemble des partenaires qui participent (10 %, 30 %, 60 %) ; la deuxième, que deux partenaires participent ; et la troisième – et vous l'avez dans tous les rapports de la politique de la Ville –, où il y a une Collectivité qui prend en charge la totalité.

Donc, tous ces travaux sont faits dans le cadre de la politique de la Ville. Et donc, tout le débat que vous nous indiquez sur les objectifs sportifs, cela n'a rien à voir. Nous ne sommes pas dans une demande qui est liée au sport, où, là, le cadre est normé, chaque année ;

budget de fonctionnement, budget d'investissement, ... Et l'OMS (Office Municipal des Sports) fait son tri et son cadrage, comme nous le faisons d'habitude. Donc, là, il s'agit de la politique de la Ville. Je ne comprends pas, objectivement, les raisons pour lesquelles vous vous opposez, même si j'ai bien entendu de votre part que vous ne vous opposez pas à faire participer un certain nombre de gens et de voter, évidemment, leur choix.

En ce qui concerne les éléments que vous demandez sur quels types de travaux, « comment ils vont faire », etc. Pour l'instant, nous, on a un budget. On a une demande. On sait ce qu'ils cherchent. Mais surtout, ce projet nous a intéressés parce que les jeunes ne viennent pas comme dans le cadre de nos vacances que nous faisons sur la Ville, c'est-à-dire : je ne sais pas quoi, ils vont au ski à « je ne sais pas où », il y a tant de places, la CAF prend tant de places, elle prend tant d'argent, les familles ont tant d'argent et la Ville vient compléter. On n'est pas là-dedans.

On est sur un rapport où les jeunes vont s'engager à faire un certain nombre d'actions, de travaux d'utilité générale, sur lequel la Ville est très intéressée pour lier entre nos services - notamment les services de la Métropole entendons-nous - et nous, de les faire travailler le mois prochain, pour qu'ils puissent avoir ensuite en face une possibilité de préparer ces vacances. Moi, je trouve que le projet est plutôt intelligent.

Monsieur Gérard GÉRON.- Mais, ça, c'est bien !

Monsieur LE MAIRE.- Mais voilà ce dont on parle.

Monsieur Gérard GÉRON.- Alors, attendez, si c'est cela, c'est le point fondamental ! Pourquoi est-ce que ce n'est pas dans la délibération ?

Monsieur LE MAIRE.- Je ne sais pas.

Monsieur Gérard GÉRON.- Parce qu'il n'y en a pas. Moi, je ne comprends pas.

Monsieur LE MAIRE.- Si, parce qu'il y a, à un moment donné, « favoriser, renforcer la cohésion, découverte, activité de pleine nature, sortie culturelle ». Bon, il est vrai qu'on aurait pu mettre un schéma – dont acte – sur lequel les services ont travaillé pas plus tard qu'il y a quelques heures, avec Monsieur CHAUVET qui est là, sur l'association et ses jeunes, pour mettre en place un lien.

Et nous, on a un double intérêt. D'abord, que ces jeunes des quartiers puissent aussi rentrer dans une logique de travail, avec nous, sur le maintien de la qualité des espaces naturels, y compris sur les questions de propreté. C'est un vrai sujet sur lequel nous allons. Ils vont être aussi en fonction de travail, c'est-à-dire qu'ils vont être en encadrement, qu'ils vont pouvoir avoir des relations. Et puis, je vais même plus loin, sur la partie de la prévention de la délinquance, un sujet aussi dont on parle souvent. Et pour faire, non pas « donnant-donnant » –

je n'aime pas bien l'expression –, mais au moins, qu'il y ait « droit et devoir ». C'est-à-dire que : « Je participe, je fais une action, et par mon action d'intérêt général sur la ville, j'apporte quelque chose ». Et de l'autre côté, la Ville dit : « D'accord, nous, on apporte aussi quelque chose pour vous permettre de préparer ça ».

Dont acte, vous avez raison, on aurait dû mettre un chapitre de plus sur cette question. Je suis désolé, nous ferons la correction au procès-verbal. Il est noté que Monsieur GERON nous le demande, et que je lui dis « vous avez raison, on aurait dû le mettre à l'intérieur », ce qui, évidemment, n'a pas été fait.

Donc, je passe au vote. Qui est contre ? Pardon. Oui, Monsieur ?

Monsieur Errol FERRER.- Si j'ai compris votre raisonnement, budgétairement, la Commune supporte la totalité.

Monsieur LE MAIRE.- Non, *a priori*, il y a aussi des participations qui sont demandées aux jeunes sur lesquelles, moi, j'ai un budget. Dans celui-ci, il y aura une participation légère qui sera demandée aux usagers, ainsi qu'une participation du club lui-même. Il s'agit bien de cela, n'est-ce pas ?

Et l'OMS participera aussi sur les minibus. Il y a plusieurs partenaires qui viennent, qui se mettent en place, comme pour tous les projets de la politique de la Ville.

Monsieur Errol FERRER.- Pouvez-vous nous dire la participation des usagers, s'il vous plaît ?

Monsieur LE MAIRE.- Alors, sur les 20 jeunes, moi, j'ai un montant de participation des usagers de 800 euros. Pour 20 jeunes, alors, vous faites 800 divisés par 20.

Monsieur Errol FERRER.- Je sais faire les divisions, merci.

Monsieur LE MAIRE.- Mais ne le prenez pas mal. Je vous parle tranquillement. Monsieur Errol FERRER, cool !

Ensuite, il y a la participation du club qui est prévue à 250 euros.

Et ensuite, il y a tout ce travail qui sera fait, et nous ferons un compte rendu de ce travail. Les Services nous le feront passer.

Monsieur Gérard GÉRON.- L'OMS représente combien ?

Monsieur LE MAIRE.- L'OMS, ce sont les bus. Ils prêtent les bus ; enfin, les minibus.

Monsieur Gérard GÉRON.- S'agit-il d'une prestation en nature alors ?

Monsieur LE MAIRE.- Voilà, il s'agit effectivement du cadre de la politique de la Ville.

Je peux demander de délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Bon, écoutez, on ne va pas s'opposer à ce projet.

Monsieur LE MAIRE.- Oui, vous me l'avez dit. Ah pardon !

Monsieur Gérard GÉRON.- On ne va pas s'opposer à ce projet. Pourquoi ? Parce qu'il est important qu'il y ait des projets comme celui-ci dans la Ville.

Monsieur LE MAIRE.- Tout à fait.

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous nous abstiendrons parce que, franchement, la présentation du projet par l'association, cela fait plusieurs fois...

Monsieur LE MAIRE.- Enfin, là, c'est nous, la Ville, et pas de l'association.

Monsieur Gérard GÉRON.- C'est vraiment particulièrement léger.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui font du travail sérieux, y compris l'élu, mais cela fait plusieurs fois, et maintenant cela suffit.

Monsieur LE MAIRE.- Bon, écoutez, là, en l'occurrence, ce n'est pas l'association, mais nous qui rédigeons les délibérations. On ne l'a pas fait suffisamment.

Nous passons au vote. Deux abstentions, le reste vote à l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Gérald GUILLEMONT, on lève une option d'achat.

27) LEVÉE D'OPTION D'ACHAT DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE MODULAIRES PISCINE DES MOLIÈRES ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA SA COUGNAUD SERVICES

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Oui, Monsieur le Maire. En 2021, la Commune, pour répondre à des besoins de surface de plancher pour la gestion de la piscine couverte, a fait l'acquisition auprès de la SA Cougnaud Services, un marché de location avec option d'achat, de locaux modulaires.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il s'agissait bien d'améliorer les conditions de travail des agents de la piscine couverte des Molières.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- D'accord. N'y a-t-il pas de question particulière ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Fernande REYNAUD quitte la séance à 19 heures 25 et donne procuration à Monsieur Daniel HIGLI.

28) APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE REVERSEMENT DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE COMTÉ D'ELGEYO-MARAKWET 2024-2025 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur: Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à la lecture du rapport.

Madame Nadia ALI.- Comme cela a été évoqué au précédent Conseil municipal le 19 septembre, la ville de Miramas en qualité de chef de file a été lauréate de l'appel à projet « Sport et coopération décentralisée 2024 » émis par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Madame Nadia ALI reprend la lecture du rapport.

Madame Nadia ALI.- Plus précisément, il s'agit de la responsabilité pédagogique, il s'agit de l'élaboration des modules de formation, la sélection des élèves coach et des formateurs locaux, l'accueil aussi des élèves coach durant la phase immersive à Miramas et la gestion des relations avec les partenaires en France et au Kenya au niveau sportif, c'est-à-dire le CREPS (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives) PACA, le Comité National Olympique Kenyan et la Fédération Kenyan Athlétisme.

Madame Nadia ALI reprend la lecture du rapport.

Madame Nadia ALI.- Vous avez cette convention en annexe.

Monsieur LE MAIRE.- Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Est-ce que tout est clair ? Faut-il que je fasse un rapport complet ? Peut-être pas ce coup-ci.

De toute façon, nous avons prévu de faire ce rapport complet, d'ailleurs, avec l'accord du Conseil municipal. J'en profiterai pour faire venir les participants, notamment l'Athletic Club de Miramas, Monsieur le Président, le CREPS, peut-être l'Université de Nice, et puis la Métropole, la Région et le Département, pour évidemment présenter à la fois la forme et aussi les différents avantages et retours sur notre ville.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

29) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE LYCÉE DES ALPILLES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur: Monsieur Bernard GOUDILIERE

Monsieur Bernard GOUDILIERE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Bernard GOUDILIERE.- Vous avez dans l'annexe un certain nombre de points développés, des points sur lesquels nous pensons travailler avec eux. Les deux points essentiels sont les jardins familiaux de la Maille 3 et la manifestation de « Nature en fête ». La convention que nous proposons est une convention trisannuelle, avec néanmoins un bilan annuel de cette convention, et je précise qu'elle n'inclut aucune participation financière de la Commune.

Monsieur Bernard GOUDILIERE reprend la lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, très belle opération.

Y a-t-il des commentaires ou des informations à donner ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VILLE DURABLE

30) CESSION À TITRE ONÉREUX DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BO N° 92 D'UNE CONTENANCE DE 413 M² SISE IMPASSE CLAUDE MONET – LES BARRIÈLES SUD

Rapporteur: Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Olivier JULIEN.- Il est à noter que les Domaines l'avaient estimée à 149 000 euros.

Monsieur LE MAIRE.- Alors, y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

31) ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°144-2024 DU 24 JUIN 2024 – APPROBATION DU PROTOCOLE PARTENARIAL FONCIER MODIFIÉ ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, LES VILLES DE MIRAMAS ET ISTRES, ET SNCF IMMOBILIER DANS LE CADRE DU PROJET URBAIN ET PAYSAGER DU SITE STRATÉGIQUE DE LA GARE DE MIRAMAS DÉNOMMÉ « COEUR DE VILLE » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur: Monsieur Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Il s'agit du projet de la gare, y compris le projet CARBON sur la partie Areva. Il s'agit de tous les délaissés qu'il y a là où l'EPFR (Établissement Public Foncier Régional) est en train de les acheter. Il s'agit de la démolition – qui aura lieu – des bâtiments, puis la construction qui démarre – mais cela on vous le présentera début 2025 – de la passerelle. Et il s'agit des délaissés pour permettre la route, la réhabilitation de la gare, le retour – a-t-on le calendrier aussi de cela ? – et la préparation de l'arrivée au public, qui aura lieu, selon mes sources d'informations le 28 et le retour y compris sur le « barreau de Sulauze ». D'accord. Très bien.

Y a-t-il des questions ? Vous avez tous les plans avec. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**32) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION INITIATIVE OUEST PROVENCE
- DISPOSITIF « IN'CUBE » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
LA CONVENTION**

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jérémie PARDIES.- On a déjà connu « CitésLab » dans les quartiers prioritaires de 2011 à 2018, « Initiative Amorçage » de 2019 à 2021, et depuis 2022, le dispositif « In'Cube » qui consiste à apporter non pas un prêt d'honneur comme on le connaît avec l'ensemble des services d'Initiative, mais une aide franche auprès des porteurs de projets. Ce dispositif concerne les personnes de 18 à 30 ans, et l'aide financière sous forme d'une prime de 1 000 euros.

Monsieur Jérémie PARDIES poursuit la lecture succincte du rapport.

Monsieur Jérémie PARDIES.- À partir du moment où le porteur de projet passe la première étape de la commission, derrière, il est accompagné sur une série d'ateliers portant sur les différents types d'entreprises, sur la finalisation du projet, sur le business plan, et ces ateliers se déroulent à la Maison des Services deux fois par semaine.

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**33) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ MÉDITERRANÉE –
« SERVICE CIVIQUE » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA
CONVENTION**

Rapporteur : Monsieur Christophe CAILLAULT

Monsieur Christophe CAILLAULT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Christophe CAILLAULT.- Nous les avons reçus ici, il y a 15 jours avec Monsieur Le Maire. Il s'agit toujours d'un moment très, très important et très émouvant. Il y a une belle promotion pour cette année, là.

Monsieur Christophe CAILLAULT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Christophe CAILLAULT.- Ils sont répartis dans beaucoup de structures. Je vais donner deux exemples assez novateurs.

Ils font des visites à domicile auprès des seniors avec des tablettes numériques pour l'initiation numérique.

Et puis, cette année, ils vont lancer un vaste projet qui est déployé à l'échelle nationale, sponsorisé par la MACIF. Vous allez trouver cela étonnant, il s'agit d'e-sport dans les EHPADs (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et l'organisation de concours de jeux vidéo pour les seniors. Et cela marche très, très fort.

Ainsi, les 24 jeunes vont maintenant être visibles avec leur t-shirt jaune dans la ville.

Il y a une belle histoire à raconter aussi. Il se trouve que Unis-Cité a procédé au recrutement d'une nouvelle coordinatrice sur Miramas. Cette nouvelle coordinatrice s'appelle Carole REYBEAUD. Pour l'histoire, elle faisait partie des premiers jeunes recrutés en service

civique il y a 15 ans. Elle a eu un parcours intéressant sur la ville. Elle a travaillé pour l'« Eté jeune ». Elle était sous-directrice de la MPT (Maison pour Tours), et elle se retrouve maintenant à coordonner la nouvelle équipe. Voilà un joli parcours de jeune dans notre commune.

La Municipalité a porté son soutien à hauteur de 5 500 euros. Vous avez les financements croisés entre le coût total de l'action, la politique de la Ville, l'État, etc.

Monsieur Christophe CAILLAULT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce très beau projet qui devrait être plus connu d'ailleurs par nos citoyens ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**34) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MAISON DE L'ADOLESCENT 13 NORD –
« ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES JEUNES DE 11 À 25 ANS ET LEURS FAMILLES »
– AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Rapporteur : Monsieur Christophe CAILLAULT

Monsieur Christophe CAILLAULT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Christophe CAILLAULT.- Comme vous le savez, depuis le Covid, la demande sociale de rendez-vous à la MDA (Maison de l'adolescent) de Miramas est explosive, vraiment. La santé mentale des jeunes devient un sujet de premier plan. On a la chance ici à Miramas d'avoir une équipe très active, très intégrée, développant de multiples partenariats.

Comme vous le savez, les antennes des MDA sont déployées à Aix-en-Provence, Salon, Vitrolles, Tarascon, Arles et Miramas. Comme dans ces villes, Miramas est aussi à la

recherche du meilleur accueil pour cette association, notamment à la recherche d'un local un peu plus grand pour pouvoir déployer cette activité.

La commune de Miramas souhaite soutenir cette action à hauteur de 13 000 euros. Vous avez également les financements croisés présentés entre la politique de la Ville, de la Commune, les subventions de droits communs et autres.

Monsieur Christophe CAILLAULT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur Christophe CAILLAULT.

Mon petit doigt me dit que vous avez déjà trouvé le local, mais je ne le sais pas. Mais il me semble. S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Jacques BAUDOUX et moi-même ne prenons pas part au vote, tous les deux, après.

35) AUTORISATION DONNÉE À LA SEM OUEST PROVENCE HABITAT DE PRENDRE DES PARTICIPATIONS DANS UNE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

Rapporteur : Monsieur Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Il s'agit du projet qu'on avait présenté la dernière fois, le projet inclusif notamment pour les personnes atteintes de maladies cognitives, on pense beaucoup à l'autisme. Par conséquent, pour monter ce projet, la SEM (Société d'économie mixte)

devait avoir un accord avec un promoteur qui détenait des terrains capables de pouvoir construire. Il s'agit en fait de l'autorisation qu'on donne à la SEM Ouest Provence de pouvoir constituer cette société avec le promoteur SCCV afin de pouvoir réaliser ce projet.

Ensuite la SEM Ouest-Provence sera propriétaire de ce projet, en sachant qu'il y a aussi la construction avec une association que tout le monde connaît, qui va gérer un local qui sera un local d'animation et d'accueil, il s'agit l'AgaPei (AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap), l'Association Nationale des Personnes Handicapées, etc.

Ce programme, évidemment, nous y reviendrons. Pour l'instant on autorise, nous, ici, Miramas, la SEM de faire cette opération. Moi et Monsieur Jacques BAUDOUX, on ne peut pas intervenir puisqu'on est à la SEM Ouest-Provence. Par conséquent, je te cède la parole et nous, on ne participe pas.

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a -t-il des questions ? On va passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Messieurs Frédéric VIGOUROUX et

Jacques BAUDOUX

VOTE

POUR : 30

(28 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance à l'issue du vote.

36) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME DANS LE CADRE DU FINANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN RÉSEAU DE CHALEUR ET DE FROID

Rapporteur : Monsieur Bernard GOUDILIERE

Monsieur Bernard GOUDILIERE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Bernard GOUDILIERE.- La commune désire, dans cette optique-là, solliciter l'ADEME pour une subvention, bien entendu la plus élevée possible. Entre parenthèses, cette subvention se fait dans le cadre de ce que l'ADEME appelle le « fonds de Chaleur ». Il s'agit d'une subvention qui va de 30 % à 60 % du coût global de l'opération, sachant que la prestation s'élève à 18 000 euros hors taxes.

Monsieur Bernard GOUDILIERE poursuit la lecture succincte du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Monsieur Gérald GUILLEMONT.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Un mot pour contextualiser cette opération d'étude de faisabilité pour un ou des réseaux de chaleur/froid confié au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Il s'agit d'un établissement public à caractère culturel et scientifique de niveau national. Il s'agit en fin de compte d'un établissement d'État qui concentre des centaines d'ingénieurs qui font de l'ingénierie pour les collectivités territoriales.

Vous savez que dans le cadre du programme municipal, on a inscrit qu'en matière d'énergie, nous allons mettre en œuvre une politique de sortie des énergies fossiles. Les énergies fossiles, sur Miramas, en ce qui concerne l'habitat et l'immobilier tertiaire, il s'agit dans une grande mesure des recours au gaz naturel.

Pour ce qui concerne les bâtiments communaux, nous mutons au fil des années vers d'autres modes de chauffage que le recours au gaz comme les pompes à chaleur ou la géothermie. Là, s'agissant plus largement de l'habitat et de l'habitat privé, nous avons eu une proposition d'un grand opérateur national qui nous a démontré qu'il était possible de développer un réseau de chaleur et de froid en prenant les calories dans la nappe de Crau, qui est abondante, et bien sûr, après, on restitue l'eau à la nappe. Mais pour pouvoir avancer dans la réalisation d'un projet, la réglementation – et notamment les demandes de l'Ademe qui finance effectivement avec le « fonds Chaleur » –, il faut mettre sur la table de l'Ademe un schéma directeur d'aménagement en matière de réseau de chaleur et de froid.

Ainsi, il s'agit d'un pas en avant que nous faisons en vue de voir s'il est possible d'avancer sur ce terrain-là et par conséquent d'avancer dans le cadre de la décarbonation des énergies qui sont utilisées tant par la Commune que par les habitants.

Monsieur LE MAIRE.- Très bien. Un gros projet sur lequel nous allons travailler pour les années futures et qui sera très bénéfique pour les habitants, qu'ils habitent dans des logements collectifs ou individuels.

Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

37) DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN AU TITRE DES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027 POUR LE FINANCEMENT DE PLUSIEURS ÉQUIPEMENTS

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il s'agit là d'une très, très belle délibération, même si toutes les autres sont aussi de très bonne qualité.

Il s'agit de la mise en place d'un fonds de concours. La Métropole a révisé son règlement budgétaire et financier, et en la révisant, elle a permis de renouveler des opérations de fonds de concours. Un fonds de concours est un financement par la Métropole de la réalisation d'un certain nombre de travaux et d'investissements sur des patrimoines communaux.

Pour nous, vous l'avez directement en bas de la délibération, nous demandons à la Métropole le versement de 2,366 millions d'euros.

Madame Anne-Marie GACHON.- Un versement de 2 386 589 euros.

Monsieur LE MAIRE.- Bon, je vais le faire si tu n'as pas tes lunettes.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Au total, nous pensons pouvoir obtenir par un vote qui aura lieu au mois de décembre, Monsieur le Maire, du Conseil métropolitain, un fonds

de concours de 8 millions d'euros pour un montant de dépenses prévisionnelles de 30 millions d'euros.

Voilà, nous espérons que nos représentants au Conseil métropolitain...

Monsieur LE MAIRE.- On n'en fait pas trop. On verra bien. On ira encore chercher partout les sous possibles, compte tenu du contexte extrêmement important.

Bien, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur LE MAIRE.- Madame Anne-Marie GACHON. Moi je ne parle pas.

Madame Anne-Marie GACHON.- Oui.

Rires dans l'assistance.

Monsieur LE MAIRE quitte la séance et cède la Présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première Adjointe.

REGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

38) BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES DEPUIS L'OUVERTURE DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Toutes les délibérations qui suivent ont trait aux actions réalisées par la Régie municipale d'action Sociale. Je vais donc vous demander, pour toutes ces délibérations, de prendre la présidence de l'Assemblée.

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Je vous passe tout le détail de toute la délibération.

Madame Anne-Marie GACHON poursuit la lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- GEDEON est un service intranet de la Ville. Ce n'est pas un petit canard !

Rires dans l'assistance.

Madame Anne-Marie GACHON poursuit la lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Je ne vais pas tout vous détailler. Simplement, on a essayé dans cette délibération de tout vous montrer. La « chose » la plus importante reste que pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale), nous payons 212 euros par agent. Tous les agents sont couverts par le CNAS. Ainsi la Mairie a 396 comptes créés.

Cela veut dire que l'agent, lorsqu'il doit créer son compte, cela fait 73 % des agents.

Ce que je vous demande est important. C'est-à-dire que nous avons le CNAS qui a reversé aux agents, quelque part.

Monsieur le Maire.- Pas quelque part, c'est sûr.

Madame Anne-Marie GACHON.- Oui, quelque part, par des prestations différentes, je voulais dire : 41 073,98 euros. Or, dans le même temps, nous, nous avons déboursé, avec le CNAS, environ 40 000 euros. Cela veut dire que ce que nous avons déboursé a été largement récupéré par les agents. Voilà la chose la plus importante. Bon, il y a eu des visites dans les services, etc.

Madame Anne-Marie GACHON poursuit la lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

Il s'agit d'une information.

Il est pris acte du rapport.

39) FONCTIONNEMENT DE GEDEON CONCERNANT LA RÉGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Bon, celle-ci, il s'agit du fonctionnement de GEDEON. GEDEON est le service intranet. Et il s'agit du fonctionnement de GEDEON qui concerne la Régie municipale d'action sociale.

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Il est pris acte du rapport.

40) CRÉATION D'UN ACRONYME ET D'UN VISUEL DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Avec l'aide du service de la communication, il a été créé un acronyme et un visuel de la Régie municipale pour permettre aux agents de s'approprier et d'identifier plus efficacement le service. L'acronyme est le MAS (Miramas Action Sociale), et le logo proposé est le suivant.

Il est pris acte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Excusez-moi de dire « moi », mais chaque fois que je suis obligée de dire « Anne-Marie GACHON », cela ne me plaît pas. Voilà.

DÉLIBÉRATIONS :

41) ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE PAR LA RÉGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Dites-moi, est-ce qu'il n'y aurait pas un petit peu de bruit, là ? Merci beaucoup. Merci. Non, parce que cette information est intéressante quand même, enfin ! Moi, je ne parle pas quand les autres parlent.

Madame Anne-Marie GACHON poursuit la lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Je ne peux guère aller plus vite !
Il y a un vote. Je savais qu'il y avait quelque chose à dire. Alors, je vais procéder au vote. Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

42) DOTATION AUX AGENTS NON POURVUS DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL D'UN CHÉQUIER MIRASHOP POUR UN MONTANT DE 55 €

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Donc, il y a un vote.

Y a-t-il des questions ? Oui.

Monsieur Errol FERRER.- Nous ne nous sommes pas surpris par la demande des agents qui ne bénéficient pas de vêtements de travail de pouvoir en bénéficier. Ce qui nous surprend, par contre, c'est la réponse qui est proposée au Conseil municipal. En effet, est-ce

qu'on peut raisonnablement comparer un habit de travail de quelqu'un qui travaille sur la voirie à une séance de soins esthétiques ou chez le coiffeur ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Bien sûr, il ne s'agit pas tout à fait de la même chose. Il s'agit de la dotation. La dotation est une dotation.

Lorsque l'on prévoit un vêtement de travail, cette dotation s'élève à 55 euros. Mais on ne peut pas le donner aux gens qui sont dans l'administration, etc., qui, eux, ne peuvent pas avoir de vêtements de travail. Nous ne pouvons pas leur fournir un vêtement de travail. Donc, nous avons trouvé cette manière de faire.

Monsieur LE MAIRE.- Je vais répondre très concrètement, mais je ne voudrais pas que des oreilles mal intentionnées ne comprennent pas.

Il s'agit d'égalité de traitement. Voilà. La seule solution pour avoir une égalité de traitement, vu qu'il y a différents métiers et statuts dans notre Collectivité locale, était de faire en sorte que nous puissions avoir, surtout pour les administratifs, des frais de représentation. On peut estimer qu'à l'accueil, l'agent ait besoin aussi de soins, de coiffure, qui rentrent dans le cadre de son activité de présentation, etc.

Non, en fait, ce n'est pas nouveau. Il en a toujours été ainsi. Mais on le passe dans la régie. Je ne suis pas intervenu. C'est pour cela que Madame Anne-Marie GACHON le propose.

Madame Anne-Marie GACHON.- Ce n'est pas une nouvelle mesure. Cette mesure existe depuis très longtemps.

Monsieur LE MAIRE.- Le barbier, par exemple, peut-être utile, à un moment donné, dans les accueils, aux finances (il n'y a pas beaucoup de « mecs » aux finances, si, il y en a), pour qu'ils puissent avoir une barbe bien coupée.

Monsieur Errol FERRER.- J'apprécie l'humour, là.

Monsieur LE MAIRE.- Heureusement !

Monsieur Errol FERRER.- Sauf que, est-ce que le chef de service donnera son avis, alors ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Non. Il s'agit d'un bon achat.

Monsieur LE MAIRE.- Non, c'est de l'humour. Il fait de l'humour.

Monsieur Errol FERRER.- Parce que l'habit de travail, quand même, le vêtement de travail, il ne le choisit pas l'agent.

Monsieur LE MAIRE.- Lequel ?

Monsieur Errol FERRER.- Celui à qui il est destiné.

Madame Anne-Marie GACHON.- Parce qu'il n'a pas le choix, non. Non.

Monsieur Errol FERRER.- Eh alors ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Lui, il n'a pas le choix, mais on lui fournit, pour l'égalité avec un autre agent.

Monsieur Errol FERRER.- Mais alors, pourquoi ne leur fournit-on pas un habit ?

Monsieur LE MAIRE.- Alors là, Monsieur, soit vous faites de l'humour, soit, officiellement dans le compte rendu, on demande de la part de Monsieur Errol FERRER qu'une tenue, un uniforme, puisse être fait dans l'ensemble des services. Je ne suis pas certain que cela soit très populaire, Monsieur Errol FERRER. Voilà, je vous réponds.

Monsieur Errol FERRER.- Mais on parle de l'égalité de traitement.

Monsieur LE MAIRE.- Mais on ne va pas les habiller en jaune. Enfin, en tenue technique, Monsieur Errol FERRER, on ne va pas faire comme cela.

Madame Anne-Marie GACHON.- Il s'agit d'une tenue technique.

Monsieur LE MAIRE.- Avant, le COS (Comité des Œuvres Sociales) le faisait.

Monsieur Gérard GÉRON.- Si vous permettez, moi, je pense, pour compléter ce qu'a dit Errol, qu'il y a des gens qui sont équipés, on va dire, pour des raisons de nécessité de service. Les employés de service qui sont sur la voirie, il faut qu'ils soient protégés, il faut qu'on les voie, il faut qu'ils aient des gants. Il n'y a pas de problème.

Même si cela fait longtemps, il n'empêche qu'on doit réfléchir à cela. On réfléchit bien à mettre un costume, maintenant, dans les écoles. D'accord ?

Mais je pense que l'on peut l'envisager sous l'angle de l'égalité de traitement. Je ne fonctionne pas dans le même sens que vous. Je comprends ce que vous dites. Effectivement, selon le service dans lequel on est, on doit paraître, pour être visible - par exemple, sur la voirie, - être protégé aussi, de ce fait là. Et dans des services, on va dire, administratifs, il faut aussi qu'on soit présentable. On va dire comme cela.

Mais moi, je crois que les agents de la voirie, eux aussi, ont besoin d'être présentables. Eh oui ! Donc, je pense que ce qui est accordé aux agents qui ne sont pas des agents équipés, - parce qu'on leur donne cela pour le service -, que la prestation qui est offerte aux agents qui ne sont pas dans des services « équipés », il faut qu'ils aient aussi cette possibilité. Je veux dire que ce qu'on donne aux gens qui travaillent au service des finances, comme prestation possible, il faut aussi le donner au personnel de la voirie, de la police municipale...

Monsieur LE MAIRE.- Tout ce qui concerne les autres métiers de la Ville, il est évident qu'on ne peut pas leur proposer un uniforme.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je suis d'accord.

Monsieur LE MAIRE.- Alors, écoutez, je pense qu'à la voirie, ils sont très contents de faire des cours d'esthétisme.

Mais écoutez, pour l'instant, la Ville fait la chose suivante. Nous les équipons du meilleur matériel de protection possible. Tous ceux qui travaillent avec du matériel, dans leur bureau, etc., les chaussures et tenues, etc., sont absolument nécessaires et indispensables dans l'action de leur activité. Tout ce qui concerne les autres métiers de la Ville, qu'ils soient en représentation ou derrière un guichet ou ailleurs, il est évident qu'on ne peut pas (en tout cas, moi, je ne me vois pas) leur proposer un uniforme. On l'a estimé depuis fort longtemps, mais on peut se reposer à la question. D'ailleurs, vous auriez pu poser la question à l'inverse, en disant : « Écoutez, d'un côté, il y a ceux pour qui ces vêtements sont obligatoires, et puis pour les autres, ce n'est pas obligatoire. Donc, finalement, on fait des économies et on ne le fait pas ». Cela n'a pas été notre choix. Notre choix a été de conforter le fait qu'on transfère finalement ce qui a été fait par le COS avant, on le fait complètement maintenant dans la Régie. Nous avons considéré que pour les agents administratifs, notamment, quels qu'ils soient, il y avait aussi la possibilité d'avoir un *look* de présentation qui faisait partie aussi de leur activité professionnelle et sur lequel on estimait qu'il fallait mettre cette dotation de 55 euros qui représente la même « chose » que les autres techniciens.

Je rappelle quand même que pour les autres techniciens, la Ville prend en charge la totalité qui est bien au-delà des 55 euros. Je le dis quand même.

Donc, nous, on souhaite continuer de cette façon-là, mais si vous estimez qu'il faut remettre à plat cette discussion, moi, je suis ouvert, puisque nous devons tous travailler sur des économies d'échelle, *a priori*, dans les prochaines années. On peut en reparler. Nous, la position que nous avons, est qu'il s'agit d'une demande des administratifs qui soit faite et perdurée. Donc, on vous la propose dans la Régie.

Bien sûr, on a mis toute la liste parce que l'on n'allait pas mettre, par exemple, le vendeur de cigares. Alors, on a mis tout ce qui était esthétique, coiffeur, habillement, parfum, maquillage...

Madame Anne-Marie GACHON.- Ce qu'ils pourront utiliser, ce sont des chèques cadeaux. Avec Mirashop.

Monsieur LE MAIRE.- Il s'agit d'une dotation. Non, mais je n'ai pas parlé des cigares, j'ai plaisanté avec des cigares. Allez, fais voter !

Madame Anne-Marie GACHON.- Je vais faire voter, j'espère qu'on a répondu. Qui s'oppose ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Le reste, pour.

Il est à présent procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 29

(29 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

43) MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE D'UNE TOMBOLA À L'OCCASION DES VOEUX AUX AGENTS EN JANVIER 2025 (WEB 546)

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

44) RAPPORT CONCERNANT L'OFFRE DE VOYAGES, LE CALENDRIER, LES MODALITÉS ET LA PARTICIPATION DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Ensuite, vous avez un tableau et toutes les modalités de fonctionnement.

Madame Anne-Marie GACHON poursuit une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**45) AIDE DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE ENVERS LES AGENTS LORS
DES LOCATIONS DE SÉJOURS EN RÉSIDENCE DE VACANCES, CAMPINGS ET VILLAGE
CLUB**

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

46) MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON.- Je m'excuse, mais là, je ne vais pas tout lire.

De la salle.- Non !

Rires dans l'assistance.

Madame Anne-Marie GACHON.- Merci, vous êtes gentils. Tout le monde l'a lu, je l'espère.

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Anne-Marie GACHON.- Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance à l'issue du vote.

Monsieur LE MAIRE.- Merci, Madame Anne-Marie GACHON.

L'ensemble de la Régie est géré de façon paritaire entre les syndicats et la Ville, ce qui n'est pas une obligation d'ailleurs, comme nous l'avons souhaité. Tout cela se passe très bien, puisque tout a été voté à l'unanimité.

D/ LISTE DES DÉCISIONS

Monsieur LE MAIRE.- Avant de terminer notre Conseil, je rappelle quand même que toutes les délibérations qu'on a prises vont dans un même sens, c'est-à-dire celui d'apporter le plus possible d'éléments favorables pour nos agents, y compris, je vous le dis, en termes de pouvoir d'achat.

Monsieur LE MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 9 août et le 28 octobre 2024.

E/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur LE MAIRE.- Je rappelle que vous avez l'ensemble des conventions que j'ai dû faire, ainsi que la liste des marchés publics qui est importante. Vous avez l'ensemble des sociétés, des structures et des montants qui sont afférents.

Monsieur LE MAIRE procède à la lecture des marchés conclus depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur LE MAIRE.- Nous aurons probablement un Conseil au mois de décembre et je vais terminer là-dessus. Ce conseil sera évidemment important avant les fêtes. Je veux juste vous dire que nous aurons très probablement le budget. Nous le voterons en mars, puisque nous attendons évidemment l'ensemble des débats qui concernent le projet de loi de finances.

Je précise à toutes et tous que la ville de Miramas est solidaire de l'ensemble des communes du département qui ont pris une action générale. Je vous ai indiqué que Madame Géraldine BUTI nous représentait à Paris, que nous sommes en contact avec l'ensemble des sénateurs et parlementaires, toute obédience confondue, pour essayer de régler cette question, sur le fait que l'État veut ponctionner près de 5 milliards d'euros sur les collectivités territoriales. Nous aurons ce débat en retour, puisqu'en décembre normalement, loi de finances ou nouveau

Gouvernement, ou pas de Gouvernement, ou plus de Président, enfin bref, tout le monde va de la sienne.

Nous, on est très concrets, on défend les intérêts de la Ville. Après décembre, on verra plus clair avec Monsieur Gérald GUILLEMONT et nous reviendrons évidemment dans le débat d'orientations budgétaires sur les orientations qui nous sont données.

Voilà, je vous souhaite une bonne soirée, même s'il n'y a pas de match de foot, et je rappelle à tout le monde que ce week-end, nous avons le Téléthon ! Non, ce n'est pas ce week-end, ce sera le week-end d'après. Merci à tous, bonne soirée. Merci aux services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Monsieur LE MAIRE
Frédéric VIGOUROUX



La Secrétaire de séance
Laëtitia DEFFOBIS



Conseil municipal du 20 novembre 2024 / Procès-verbal
Publié sur le site de la commune de Miramas le :

23 DEC. 2024